

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 7 X^u. 1850

§ Division
1^{er} Bureau

Musées nationaux
Pensions civiles

—
Ecole Française
à Rome.

Monsieur le Directeur, M^{le} le Ministre des Finances a préparé un projet de loi sur les pensions civiles, qui doit être prochainement soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

Afin de pouvoir établir les conséquences financières de ce projet, M^{le} le Ministre des Finances a besoin de renseignements, en ce qui concerne les établissements des Beaux-Arts.

Des fonctionnaires et employés que le projet de loi amènera à la retraite et appelle au bénéfice de la pension les uns obtiennent aujourd'hui pension à titre gratuit, en vertu de la loi du 22 août 1790, et du décret du 13 juv 1806, les autres ne obtiennent dans l'état actuel des choses, pension à aucun titre.

Les fonctionnaires et Employés des Musées nationaux se trouvent placés dans la dernière catégorie.

Afin d'établir leurs droits à la retraite et par conséquent au bénéfice de la pension, deux documents sont nécessaires.

1^o Un tableau indicatif des fonctions et emplois dont les titulaires ne subissent pas de retenues.

2^o Un état présentant la classification par

Monsieur le Directeur de l'Ecole Française à Rome.

âge et par durée des services des Fonctionnaires, agents et employés
qui ne subissent pas de retraite.

Je vous adresse ci-joint un modèle du 1^{er} tableau
que vous voudrez bien me renvoyer après l'avoir rempli,
conformément aux indications portées sur un double du dit
tableau que vous trouverez également ci-jointe sauf les
rectifications que vous aurez à faire à ces indications s'il y a
lieu.

Quant au 2^o tableau, il vous sera facile de le dresser
sur les documents existant à la Direction des Musées nationaux.

Il est extrêmement important que ces renseignements
me parviennent dans le plus bref délai, le Conseil d'Etat
devant être saisi prochainement de l'examen du nouveau
projet de loi sur les pensions civiles.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Directeur des Beaux Arts.

Spencer